

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Raison sociale : Pompes Funèbres RIVOIRE

Siège sociale : 10 rue de la Résistance, 42000 Saint-Etienne

Adresse de l'établissement : 10 rue de la Résistance, 42000 Saint-Etienne

Représentant légal : Sophie TREVES

Forme juridique : SAS

Code NAF ou APE : 96 03Z

SIRET : 414 738 781 00015

Numéro d'inscription au registre du commerce : 414 738 781 R.C.S. Saint-Etienne

Numéro d'habilitation : 24-42-0056

Liste des activités pour lesquelles l'habilitation a été délivrée :

- Le transport de corps avant et après mise en bière,
- L'organisation des obsèques,
- Soins de conservation
- La fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que les urnes cinéraires,
- La fourniture de corbillards et voitures de deuil,
- La fourniture de personnel et des objets de prestations nécessaires aux obsèques, inhumation, exhumations, crémations,

Par le préfet : De la Loire

Capital : 7 622.45 €

Numéro Orias : 07 027 002

Mise à jour le 27/03/2026

ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

POMPES FUNEBRES RIVOIRE JL
10 RUE DE LA RESISTANCE
42000 SAINT ETIENNE

Numéro de RCS (le cas échéant) : SAINT ETIENNE 414738781

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 07027002

En qualité de :

- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) depuis le 09/07/2007 jusqu'au 28/02/2027

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Fait à Paris.

Le 17/12/2025

Jérôme SPERONI



Secrétaire général

Prestations rendues obligatoires par un texte législatif ou réglementaire (arrêté du 11 janvier 1999 modifié, art. 2 ;

CGCT, art. R. 2223-29)

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées (rubrique 3 du tarif) ;
- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière (rubrique 2) ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation (rubrique 1) ;
- si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau (rubrique 7A) ;
- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées — scellement, dépôt en columbarium, inhumation, sinon dispersion (rubrique 7B) ;
- les frais avancés pour votre compte lorsqu'ils sont dus : vacation de police en cas d'opération soumise à surveillance, redevance de crémation lorsque le gestionnaire du crématorium en prévoit une (rubrique 8 ; sommes non soumises à TVA, sans majoration).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne (rubrique 1) ;
- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet (rubrique 3) ;

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans

tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où

elles sont optionnelles. Dans le tarif qui suit, les prestations sont présentées en deux colonnes, obligatoires et

non obligatoires, comme dans le devis ; celles qui ne deviennent obligatoires qu'en fonction des circonstances

portent la mention correspondante.

SARL RJL	
Tarif	Particulier
Date d'édition	22/09/2026
Edition des articles sans classifications	Non

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
------	-------------	-------------	----------	-----

1 - PRÉPARATION, ORGANISATION DES OBSÈQUES

Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile

PILE	*RETRAIT DE SIMULATEUR CARDIAQUE ou toute autre prothèse fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation. Si le défunt en est porteur.	Oui	200,00 €	20,00%
	*RETRAIT DE SIMULATEUR CARDIAQUE (si soins ou toilette) ou toute autre prothèse fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation. Si le défunt en est porteur.	Oui	40,00 €	20,00%

Démarches et formalités administratives

FORMALITES	FORMALITES ET DEMARCHES	Non	289,00 €	20,00%
GUIDE PIRON	GUIDE FORMALITES APRES OBSEQUES OFFERT PAR L'ENTREPRISE	Non	0,00 €	20,00%

Plaques et articles funéraires

FLEURS ARTIFICIELLES	FLEURS ARTIFICIELLES	Non	0,00 €	20,00%
MEDAILLON	MEDAILLON	Non	0,00 €	20,00%
PLAQUES	PLAQUES FUNERAIRES	Non	0,00 €	20,00%

Soins de conservation (actes de thanatopraxie)

SOINS	*SOIN DE CONSERVATION Prestation obligatoire si transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne.	Non	385,00 €	20,00%
SOINS NDJF	*SOINS DE CONSERVATION (tarif nuit, dimanche et jour férié) Prestation obligatoire si transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne.	Non	500,00 €	20,00%

Toilette funéraire et habillage du défunt

LABO MORGUE	LOCATION LABO POUR SOINS HOPITAL	Non	84,00 €	0,00%
LABO ST CHAMOND	LOCATION LABO POUR SOINS HOPITAL DE ST CHAMOND	Non	90,00 €	0,00%
TOILETTE	TOILETTE ET HABILLAGE DU DEFUNT	Non	200,00 €	20,00%

Frais d'admission

FUNE AUTRES	CH FUNERAIRE AUTRES	Non	0,00 €	0,00%
FUNE PFG SUP JF NUIT	CH FUNERAIRE D. PAPIN JF NUIT	Non	109,50 €	0,00%
FUNE LIEVRE	CH FUNERAIRE MARENGO Code 1810	Non	0,00 €	0,00%
FUNE ROND POINT	CH FUNERAIRE Rd Pt	Non	0,00 €	0,00%
FUNE SORBIERS JF NUI	CH FUNERAIRE SORBIERS JF NUIT	Non	109,50 €	0,00%
FUNE STPRIEST JF NUI	CH FUNERAIRE ST PRIEST JF NUIT	Non	109,50 €	0,00%
FUNE ONDAINE NUIT	CHAMBRE FUNERAIRE DE L'ONDAINE ADMISSION SOIR NUIT DIM ET JF	Non	90,00 €	0,00%
FUNE ONDAINE JOUR SUP	CHAMBRE FUNERAIRE DE L'ONDAINE SUPPLEMENTAIRE	Non	50,00 €	0,00%
FUNE LOIRE NUIT DIM JF	CHAMBRE FUNERAIRE DE LA LOIRE ADMISSION NUIT SAM a-m Dim JF	Non	90,00 €	0,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
FUNE LOIRE JOUR SUP	CHAMBRE FUNERAIRE DE LA LOIRE JOUR SUPPLEMENTAIRE	Non	50,00 €	0,00%
FUNE LOIRE LABO	CHAMBRE FUNERAIRE DE LA LOIRE LOCATION LABO POUR SOINS	Non	85,00 €	0,00%
FUNE LOIRE CERCUEIL SUP MEB	CHAMBRE FUNERAIRE DE LA LOIRE MISE EN BIERE HORS HORAIRE	Non	90,00 €	0,00%
FUNE ARGAUD NUIT	CHAMBRE FUNERAIRE ST JEAN BONNEFONDS ADMISSION SOIR ET NUIT	Non	85,00 €	0,00%
FUNE ARGAUD JOUR SUP	CHAMBRE FUNERAIRE ST JEAN BONNEFONDS JOUR SUPPLEMENTAIRE	Non	55,00 €	0,00%
JOUR MORGUE	JOURS SUPPLEMENTAIRES HOPITAL MORGUE HOPITAL BELLEVUE OU HOPITAL NORD	Non	84,00 €	0,00%
JOUR ST CHAMOND	JOURS SUPPLEMENTAIRES HOPITAL DE ST CHAMOND	Non	90,00 €	0,00%
Frais de séjour en case réfrigérée				
FUNE MARENGO CASE 2J	CH FUNERAIRE Marengo Case 2J	Non	327,00 €	0,00%
FUNE MARENGO CASE 3J	CH FUNERAIRE Marengo Case 3J	Non	395,00 €	0,00%
FUNE MARENGO CASE 4J	CH FUNERAIRE Marengo Case 4J	Non	463,00 €	0,00%
FUNE MARENGO CASE 5J	CH FUNERAIRE Marengo Case 5J	Non	531,00 €	0,00%
FUNE PAPIN CASE 1H 6J	CH FUNERAIRE PAPIN en CASE 6 J avec présentation 1 heure	Non	519,00 €	0,00%
FUNE PAPIN CASE 6J	CH FUNERAIRE PAPIN EN CASE SANS VISITES 6 JOURS	Non	479,00 €	0,00%
FUNE RD PT CASE 2J	CH FUNERAIRE Rd Pt Case 2J	Non	327,00 €	0,00%
FUNE RD PT CASE 3J	CH FUNERAIRE Rd Pt Case 3J	Non	395,00 €	0,00%
FUNE RD PT CASE 4J	CH FUNERAIRE Rd Pt Case 4J	Non	463,00 €	0,00%
FUNE RD PT CASE 5J	CH FUNERAIRE Rd Pt Case 5J	Non	531,00 €	0,00%
FUNE SORBIERS CASE 1H 6J	CH FUNERAIRE SORBIERS en CASE 6 J avec présentation 1 heure	Non	519,00 €	0,00%
FUNE SORBIERS CASE 6J	CH FUNERAIRE SORBIERS EN CASE SANS VISITES 6 JOURS	Non	479,00 €	0,00%
FUNE STPRIEST CASE 1H 6J	CH FUNERAIRE ST PRIEST en CASE 6 J avec présentation 1 heure	Non	519,00 €	0,00%
FUNE STPRIEST CASE 6J	CH FUNERAIRE ST PRIEST EN CASE 6 JOURS SANS VISITES	Non	479,00 €	0,00%
CHFUF	CHAMBRE FUNERAIRE AUTRE	Non	0,00 €	0,00%
FUNE ONDAINE CASE	CHAMBRE FUNERAIRE DE L'ONDAINE CASE REFRIGEREE	Non	335,00 €	0,00%
FUNE LOIRE CASE	CHAMBRE FUNERAIRE DE LA LOIRE CASE REFRIGEREE	Non	335,00 €	0,00%
FUNE ARGAUD CASE	CHAMBRE FUNERAIRE ST JEAN BONNEFONDS CASE REFRIGEREE	Non	271,00 €	0,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
Frais de séjour en salon de présentation				
FUNE MARENGO SAL 2J	CH FUNERAIRE Marengo Salon 2J	Non	312,00 €	0,00%
FUNE MARENGO SAL 3J	CH FUNERAIRE Marengo Salon 3J	Non	415,00 €	0,00%
FUNE MARENGO SAL 4J	CH FUNERAIRE Marengo Salon 4J	Non	518,00 €	0,00%
FUNE MARENGO SAL 5J	CH FUNERAIRE Marengo Salon 5J	Non	621,00 €	0,00%
FUNE PAPIN SALON 6J	CH FUNERAIRE PAPIN EN SALON 6 JOURS CODE PORTE 1968 A / CODE GARAGE 1968A / CODES SALON 1:2000 / SALON 2: 2001 / SALON 3: 2002/ SALON 4: 2003	Non	765,00 €	0,00%
FUNE RD PT SAL 2J	CH FUNERAIRE Rd Pt Salon 2J	Non	312,00 €	0,00%
FUNE RD PT SAL 3J	CH FUNERAIRE Rd Pt Salon 3J	Non	415,00 €	0,00%
FUNE RD PT SAL 4J	CH FUNERAIRE Rd Pt Salon 4J	Non	518,00 €	0,00%
FUNE RD PT SAL 5J	CH FUNERAIRE Rd Pt Salon 5J	Non	621,00 €	0,00%
FUNE SORBIERS SALON 6J	CH FUNERAIRE SORBIERS EN SALON 6 JOURS Code entrée : 1234A Salon 1 : GIER 1234 Salon 2 : GARON 2345 Salon 3 : ONZON 3456	Non	699,00 €	0,00%
FUNE STPRIEST SALON 6J	CH FUNERAIRE ST PRIEST EN SALON 6 JOURS Code Porte Entrée : 2008 A Code Salon : 0310	Non	699,00 €	0,00%
FUNE ONDAINE SALON	CHAMBRE FUNERAIRE DE L'ONDAINE SALON FORFAIT 5 JOURS Code porte entrée 2024 A	Non	505,00 €	0,00%
SUCS SALON	CHAMBRE FUNERAIRE DES SUCS Code porte entrée 2017 A	Non	505,00 €	0,00%
FUNE ARGAUD SALON	CHAMBRE FUNERAIRE ST JEAN BONNEFONDS SALON Horaires d'ouverture de la Chambre Funéraire de 9h à 18h00	Non	431,00 €	0,00%
Autres				
LE PROGRES	PUBLIPRINT Client 076867 C Assistance commerciale pour : Rédaction des avis de presse Garantie des Paiements Recouvrement des Factures	Non	0,00 €	20,00%
TABLE	TABLE REFRIGEREE	Non	50,00 €	20,00%

2 - TRANSPORT DU DÉFUNT AVANT MISE EN BIÈRE				
Housse mortuaire (en cas de transport avant mise en bière)				
HOUSSE	HOUSSE MORTUAIRE Obligatoire si transport avant mise en bière	Oui	51,00 €	20,00%
Véhicule funéraire				
TSMB1	Transport avant Mise en bière (PF RIVOIRE)	Non	0,00 €	10,00%
Forfait de transport				
TRANSPORT AVMB	TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE	Non	0,00 €	10,00%
TSMB 1	Transport avant mise en bière du défunt (PF MARIANI)	Non	225,00 €	0,00%
TSMB 2	Transport avant mise en bière du défunt après 18h LMMJV	Non	250,00 €	0,00%
TSMB 3	Transport avant mise en bière du défunt Dim et Férié MARIANI	Non	275,00 €	0,00%
TSMB 2a	Transport avant mise en bière du défunt LE SAMEDI 8h-18h	Non	250,00 €	0,00%
TSMB 2b	Transport avant mise en bière du défunt LE SAMEDI APRES 18h	Non	275,00 €	0,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
------	-------------	-------------	----------	-----

3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES

Cercueil

BOHEMIAN	CERCUEIL BOHEMIAN Osier et Pin Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité	Oui	1 768,00 €	20,00%
BRUGES	CERCUEIL BRUGES Pin Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité	Oui	646,00 €	20,00%
BRUXE	CERCUEIL BRUXELLES CHENE Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité Cercueil hors cotes sur devis	Oui	1 453,00 €	20,00%
	CERCUEIL BRUXELLES IVOIRE CHENE Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité Cercueil hors cotes sur devis	Oui	1 901,00 €	20,00%
BRUXELIV	CERCUEIL BRUXELLES Ivoire PIN Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité	Oui	1 359,00 €	20,00%
CADIX	CERCUEIL CADIX CHENE Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité Cercueil hors cote sur devis	Oui	984,00 €	20,00%
CERUSE 6 PAR	CERCUEIL CERUSE 6 PAR AGGLOMERE Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité	Oui	752,00 €	20,00%
CHAMPAGN E	CERCUEIL CHAMPAGNE PIN (verni eau) Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité Cercueil hors cotes sur devis	Oui	1 033,00 €	20,00%
CHARLEROI	CERCUEIL CHARLEROI PIN PLAQUE CHENE Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité	Oui	842,00 €	20,00%
COLOG	CERCUEIL COLOGNE (aggloméré) Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité	Oui	795,00 €	20,00%
EDELWEISS	CERCUEIL EDELWEISS CHENE Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité	Oui	1 450,00 €	20,00%
CHENE ENFANT	CERCUEIL ENFANT CHENE 60 CM Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche,	Oui	450,00 €	20,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
	1 plaque d'identité			
LUCCA	CERCUEIL LUCCA CHENE Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité	Oui	2 220,00 €	20,00%
ALADIN	CERCUEIL LYONNAIS ALADIN en Chêne Chêne massif, 4 poignées fonte, Caches-vis fonte (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche 1 plaque d'identité	Oui	1 295,00 €	20,00%
IRIS	CERCUEIL LYONNAIS IRIS CHENE Chêne massif, 4 poignées fonte, Caches-vis fonte (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche 1 plaque d'identité	Oui	1 007,00 €	20,00%
MONTESQUIEU	CERCUEIL MONSTESQUIEU CHENE Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité	Oui	2 291,00 €	20,00%
PARISIEN	CERCUEIL PARISIEN 2 PLATEAUX PIN Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité	Oui	1 061,00 €	20,00%
MISTRAL	CERCUEIL PARISIEN MISTRAL Châtaignier châtaignier massif, équipé de 4 poignées demi-lune Caches-vis boules (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche 1 plaque d'identité	Oui	1 644,00 €	20,00%
SOCIAL CHENE	CERCUEIL PARISIEN SOCIAL CHENE MASSIF Cercueil chêne massif (avec noeuds) origine France teinté rustique et vernis mat équipé de 4 poignées boulonnées 1 cuvette étanche, cache-vis (non obligatoire, inclus), plaque d'identité	Oui	685,00 €	20,00%
THEC	CERCUEIL THEC Pin Miel Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité Cercueil hors cotes sur devis	Oui	756,00 €	20,00%
VENUS	CERCUEIL VENUS CHENE Modèle équipé de 4 poignées, Caches vis (non obligatoire, inclus), 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité	Oui	2 497,00 €	20,00%
Capiton				
Capiton	CAPITON Elégance	Non	43,00 €	0,00%
Emblème civil / religieux placé sur le cercueil				
Emblèmes	EMBLEMES	Non	10,00 €	0,00%
Autres				
DIVERS	ARTICLES DIVERS	Non	0,00 €	20,00%
CARTES 100	CARTES REMERCIEMENTS PAR 100	Non	93,60 €	20,00%
CARTES 150	CARTES REMERCIEMENTS PAR 150	Non	108,00 €	20,00%
CARTES 200	CARTES REMERCIEMENTS PAR 200	Non	129,60 €	20,00%
CARTES 50	CARTES REMERCIEMENTS PAR 50	Non	64,80 €	20,00%
ZINC	Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cueluel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées	Non	396,00 €	0,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
	par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du Préfet.			
COLLAGE PHOTO	COLLAGE PHOTO AU CIMETIERE	Non	50,00 €	20,00%

4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL

Frais de mise à disposition du personnel

PORTEURS 5	2 PORTEURS MISE EN BIERE ANTICIPEE	Non	275,00 €	20,00%
PORTEURS 5 EXT	2 PORTEURS MISE EN BIERE ANTICIPEE EXTERIEURE	Non	315,00 €	20,00%

5 - TRANSPORT DU DÉFUNT APRÈS MISE EN BIÈRE

Forfait de transport

KM	TRANSPORT APRES MISE EN BIERE (KM)	Non	1,59 €	10,00%
----	------------------------------------	-----	--------	--------

6 - CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE

Registre de condoléances

REGISTRES	REGISTRES DE CONDOLEANCES	Non	77,00 €	20,00%
REGISTRES OFFERTS	REGISTRES DE CONDOLEANCES OFFERTS	Non	0,00 €	20,00%

Véhicule funéraire

CORBI	CORBILLARD CEREMONIE	Non	294,00 €	10,00%
KM1a	VEHICULE POUR DEPLACEMENT AU CIMETIERE Pour Cérémonie au Cimetière	Non	46,00 €	10,00%
KM1	VEHICULE POUR DEPLACEMENT AU CREMATORIUM Pour Cérémonie au Crématorium	Non	46,00 €	10,00%
KM4 EXT	VEHICULE POUR DEPLACEMENT POUR MISE EN BIERE ANTICIPEE HORS ST ETIENNE	Non	220,00 €	10,00%
KM3	VEHICULE POUR DEPLACEMENT POUR MISE EN BIERE ANTICIPEE ST ETIENNE	Non	123,00 €	10,00%
KM2 EXT	VEHICULE POUR DEPLACEMENT POUR RECUPERATION DE L'URNE AU CREMATORIUM suivi de l'inhumation dans un Cimetière hors de Saint-Etienne et Limitrophe.	Non	118,00 €	10,00%
KM2	VEHICULE POUR DEPLACEMENT POUR RECUPERATION DE L'URNE AU CREMATORIUM suivi de l'inhumation dans l'un des Cimetières de Saint-Etienne et Limitrophe.	Non	46,00 €	10,00%

Personnel (dont nombre de porteurs)

PORTEUR 6	1 MAITRE DE CEREMONIE pour Cérémonie	Non	133,00 €	20,00%
PORTEUR 7 EXT	1 PORTEUR DEPLACEMENT AU CIMETIERE REMISE URNE Cérémonie de Remise d'Urne au Cimetière hors de Saint-Etienne.	Non	129,00 €	20,00%
PORTEUR 7	1 PORTEUR DEPLACEMENT AUX CIMETIERES REMISE URNE Cérémonie de Remise d'Urne au Cimetière Saint-Etienne et agglomération	Non	76,00 €	20,00%
PORTEUR 0 EXT	1 PORTEUR MISE EN BIERE HORS ST ETIENNE	Non	169,00 €	20,00%
PORTEUR 0	1 PORTEUR pour MISE EN BIERE ST ETIENNE ET LIMITROPHE	Non	118,00 €	20,00%
PORTEUR 2 EXT	2 PORTEURS DONT M CEREMONIE MISE EN BIERE EXT Mise en Bière Hors de Saint-Etienne et Cérémonie au Crématorium	Non	358,00 €	20,00%
PORTEUR 2	2 PORTEURS DONT MAITRE CEREMONIE	Non	298,00 €	20,00%
PORTEUR 3 EXT	3 PORTEURS DONT MAITRE CEREMONIE MISE BIERE EXT Mise en Bière Hors de Saint-Etienne et Cérémonie au Crématorium	Non	464,00 €	20,00%
PORTEUR 3	3 PORTEURS DONT MAITRE CEREMONIE MISE EN BIERE Et Cérémonie au Cimetière	Non	428,00 €	20,00%
PORTEUR 4 EXT	4 PORTEURS DONT MAITRE CEREMONIE MISE BIERE EXT CEREMONIE A L'EGLISE dans les paroisses hors de Saint-Etienne et Limitrophe	Non	620,00 €	20,00%
PORTEUR 4	4 PORTEURS DONT MAITRE CEREMONIE MISE EN BIERE CEREMONIE A L'EGLISE dans les Paroisses de Saint-Etienne et Limitrophe	Non	512,00 €	20,00%
PORTEUR 8	FRAIS DEPASSEMENT HORAIRE par PORTEUR (base 1h)	Non	30,00 €	20,00%
MC	MAITRE DE CEREMONIE	Non	133,00 €	20,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
------	-------------	-------------	----------	-----

7A - INHUMATION

Creusement et comblement de fosse

CATTEAU FOSSE	CATTEAU MARBRERIE CREUSEMENT FOSSE	Oui	410,00 €	0,00%
CATTEAU FOSSE URNE	CATTEAU MARBRERIE CREUSEMENT FOSSE URNE	Oui	95,00 €	0,00%
MONCHAND FOSSE	MONCHAND MARBRERIE CREUSEMENT ET COMBLEMENT	Oui	440,00 €	0,00%

Ouverture / fermeture de caveau

CATTEAU D/R DALLE S	CATTEAU MARBRERIE D/R DALLE OU CUVE	Oui	290,00 €	0,00%
CATTEAU D/R DALLES	CATTEAU MARBRERIE O/F 2 DALLES	Oui	340,00 €	0,00%
CATTEAU O/F PORTE AP	CATTEAU MARBRERIE O/F BOUCHON APPARENT	Oui	220,00 €	0,00%
CATTEAU O/F BOUCHON	CATTEAU MARBRERIE O/F BOUCHON ENTERRE	Oui	340,00 €	0,00%
MONCHAND D/R DALLE	MONCHAND MARBRERIE D/R DE DALLE	Oui	420,00 €	0,00%
MONCHAND O/F CAVEAU	MONCHAND MARBRERIE O/F DE CAVEAU	Oui	420,00 €	0,00%
MONCHAND CAVURNE	MONCHAND MARBRERIE O/F DE CAVURNE	Oui	125,00 €	0,00%
O/F BOUCHON APPARENT	O/F BOUCHON APPARENT (frais avancés) Obligatoire pour une inhumation. Prestation effectuée par une autre entreprise que RJL	Oui	0,00 €	0,00%
O/F BOUCHON ENTERRE	O/F BOUCHON ENTERRE (frais avancés)	Oui	0,00 €	0,00%
O/F CASE URNE	O/F CASE DE COLUMBARIUM	Oui	50,00 €	20,00%

Autres travaux de marbrerie

GRAVURE 5	*FORFAIT GRAVURE MAXI 25 LETTRES Le délai de réalisation de la gravure est estimé entre 12 et 14 semaines.	Non	238,00 €	20,00%
GRAVURE 2	*GRAVURE SUR STELE GRANDES LETTRES Le délai de réalisation de la gravure est estimé entre 12 et 14 semaines.	Non	19,00 €	20,00%
GRAVURE 1	*GRAVURE SUR STELE PETITES LETTRES Le délai de réalisation de la gravure est estimé entre 12 et 14 semaines	Non	9,50 €	20,00%
BO 60 CM	BOITE A OSSEMENTS 0.60	Non	90,00 €	20,00%
BO 90 CM	BOITE A OSSEMENTS 0.90	Non	135,00 €	20,00%
BO 120 CM	BOITE A OSSEMENTS 1.20 M	Non	185,00 €	20,00%
BO 185 CM	BOITE A OSSEMENTS 1M85	Non	539,00 €	20,00%
CATTEAU BAC	CATTEAU BAC DE RETENTION	Non	250,00 €	0,00%
CATTEAU AUTRES PRESTATIONS	CATTEAU MARBRERIE AUTRES PRESTATIONS	Non	0,00 €	0,00%
CATTEAU BO 60	CATTEAU MARBRERIE BOITE OSSEMENT 60 CM	Non	75,00 €	0,00%
CATTEAU BO 120	CATTEAU MARBRERIE BOITE OSSEMENTS 120 CM	Non	155,00 €	0,00%
CATTEAU BO 80	CATTEAU MARBRERIE BOITE OSSEMENTS 80 CM	Non	95,00 €	0,00%
CATTEAU BO 90 CM	CATTEAU MARBRERIE BOITE OSSEMENTS 90 CM	Non	120,00 €	0,00%
CATTEAU CONCASSE	CATTEAU MARBRERIE CONCASSE (le chambron)	Non	150,00 €	0,00%
CATTEAU D/R MONUMENT	CATTEAU MARBRERIE D/R MONUMENT	Non	450,00 €	0,00%
CATTEAU DEPLACEMENT	CATTEAU MARBRERIE DEPLACEMENT	Non	70,00 €	0,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
NT				
CATTEAU EXHU	CATTEAU MARBRERIE EXHUMATION 1 CORPS	Non	145,00 €	0,00%
CATTEAU GOUDRON	CATTEAU MARBRERIE GOUDRON	Non	175,00 €	0,00%
CATTEAU PAVES	CATTEAU MARBRERIE PAVES	Non	110,00 €	0,00%
CATTEAU PIEUX ACIER	CATTEAU MARBRERIE PIEUX ACIER GALVANISE	Non	415,00 €	0,00%
CATTEAU PIEUX BOIS	CATTEAU MARBRERIE PIEUX BOIS	Non	220,00 €	0,00%
CATTEAU POMPAGE	CATTEAU MARBRERIE POMPAGE DE L'EAU DANS CAVEAU	Non	110,00 €	0,00%
CATTEAU REGARD	CATTEAU MARBRERIE POSE D'UN REGARD BÉTONNÉ POUR URNE	Non	145,00 €	0,00%
CROIX REM	CROIX DE REMARQUE	Non	76,00 €	20,00%
MONCHAND BAC	MONCHAND MARBRERIE BAC DE RETENTION + POUZZOLANE	Non	290,00 €	0,00%
MONCHAND BO	MONCHAND MARBRERIE BOITE OSSEMENT 0.60	Non	115,00 €	0,00%
FOSSMON	MONCHAND MARBRERIE CREUSEMENT/COMBLEMENT 1m ST ETIENNE	Non	440,00 €	0,00%
MONCHAND D/R M SAINT	MONCHAND MARBRERIE D/R MONUMENT ST ETIENNE	Non	475,00 €	0,00%
MONCHAND EXHU	MONCHAND MARBRERIE EXHUMATION	Non	130,00 €	0,00%
MONCHAND GOUDRON	MONCHAND MARBRERIE GOUDRON PAVE CONCASSE	Non	120,00 €	0,00%
MONCHAND PIEUX GALVA	MONCHAND MARBRERIE PIEUX GALVANISES	Non	380,00 €	0,00%
MONCHAND POMPAGE	MONCHAND MARBRERIE POMPAGE	Non	110,00 €	0,00%
GRAVURE 4	RECHAMPISSAGE GRANDES LETTRES Le délai de réalisation de la gravure est estimé entre 12 et 14 semaines.	Non	8,00 €	20,00%
GRAVURE 3	RECHAMPISSAGE PETITES LETTRES Le délai de réalisation de la gravure est estimé entre 12 et 14 semaines.	Non	4,00 €	20,00%
STELE REM	STELE DE REMARQUE	Non	76,00 €	20,00%
GOUDRON VILLARS	TAXE GOUDRON 2025 VILLARS MAIRIE DE VILLARS	Non	320,30 €	0,00%
Travx cimetière	TRAVAUX DE CIMETIERE	Non	0,00 €	0,00%
TRAVAUX CIMETIERE	TRAVAUX DE CIMETIERE (frais avancés)	Non	0,00 €	0,00%
Autres				
CONC 15 ans ACHAT	ACHAT DE CONCESSION durée 15 ans ST ETIENNE Tarif 2026	Non	359,00 €	0,00%
FOSSOYAGE	FOSSOYAGE DIVERS	Non	0,00 €	20,00%
RENOUVELLEMENT CONCESSION	RENOUVELLEMENT CONCESSION durée 15 ans ST ETIENNE Tarif 2026	Non	359,00 €	0,00%
CONCESSION 1	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION	Non	0,00 €	0,00%

7B - CRÉMATION

Fourniture d'une urne avec sa plaque

URNE 3	URNE CINERAIRE EN GRANIT POUR SCELLEMENT OU INHUMATION	Oui	220,00 €	20,00%
URNE 6	URNE CINERAIRE RESINE POUR INHUMATION	Oui	110,00 €	20,00%
URNE 4	URNE DE DISPERSION	Oui	50,00 €	20,00%
URNE PRET	URNE DE PRET mise à disposition	Oui	0,00 €	0,00%

Scellement sur un monument funéraire

SCELLEMENT URNE	SCELLEMENT URNE SUR CONCESSION	Oui	75,00 €	20,00%
-----------------	--------------------------------	-----	---------	--------

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
Autres				
CREMA MONTMARTRE 9	CEREMONIE CREMATORIUM MONTMARTRE PAR M CEREMONIE DU CREMA	Non	126,00 €	0,00%
CREMA MONTMARTRE 3	DEPOT CERCUEIL VEILLE CREMATORIUM MONTMARTRE	Non	71,00 €	0,00%
CREMA MONTMARTRE 6	FRAIS DE GARDE URNE MONTMARTRE (PAR MOIS APRES 3 MOIS)	Non	27,00 €	0,00%
CREMA MONTMARTRE 7	LOCATION SALLE CEREMONIE CREMA MONTMARTRE SANS CREMATION	Non	129,00 €	0,00%
CREMA MONTMARTRE 8	LOCATION SALLE CONVIVIALITE CREMA MONTMARTRE HORS TRAITEUR	Non	71,00 €	0,00%
CREMA MONTMARTRE 10	SERVICE TRAITEUR CREMATORIUM MONTMARTRE	Non	0,00 €	0,00%

8 - FRAIS AVANCÉS				
Vacation de police				
VACATION	VACATION DE POLICE AUTRES VILLES	Oui	20,00 €	0,00%
VACATION 7	VACATION DE POLICE FIRMINY	Oui	20,00 €	0,00%
VACATION 4	VACATION DE POLICE LA TALAUDIERE	Oui	20,00 €	0,00%
VACATION 8	VACATION DE POLICE LE CHAMBON-FEUGEROLLES	Oui	20,00 €	0,00%
VACATION 6	VACATION DE POLICE ROCHE LA MOLIERE	Oui	20,00 €	0,00%
VACATION 1	VACATION DE POLICE SAINT ETIENNE 2026	Oui	20,00 €	0,00%
VACATION 2	VACATION DE POLICE SAINT PRIEST EN JAREZ	Oui	20,00 €	0,00%
VACATION 9	VACATION DE POLICE SAINT-CHAMOND	Oui	20,00 €	0,00%
VACATION 5	VACATION DE POLICE SORBIERS	Oui	20,00 €	0,00%
VACATION 3	VACATION DE POLICE ST JEAN BONNEFONDS	Oui	20,00 €	0,00%
VAC ST JUST ST RAMBERT	VACATION POLICE ST JUST ST RAMBERT 2026	Oui	25,00 €	0,00%
VAC VILLARS	VACATION POLICE VILLARS 2026	Oui	21,70 €	0,00%
Redevance de crémation				
TAXE CREMA MONTM. 4	CREMATION ADULTE + DISPERSION JDS PAR LE CREMATORIUM en présence ou non de la famille	Oui	690,00 €	0,00%
TAXE CREMA MONTM. 5	CREMATION ADULTE+ DISPERSION AU JDS PAR POMPES FUNEBRES en présence ou non de la Famille	Oui	678,00 €	0,00%
TAXE CREMA MONTM. 1	CREMATION MONTMARTRE 2026	Oui	643,00 €	0,00%
TAXE CREMA MONTM. 2	TAXE CREMATION 2026 MONTMARTRE ENFANT DE MOINS DE 12 ANS	Oui	301,00 €	0,00%
Publication d'un avis dans la presse				
PRESSE	JOURNAL LE PROGRES LOIRE	Non	0,00 €	0,00%
PRESSE 12	PRESSE LE PROGRES LOIRE 11 à 13 LIGNES	Non	174,00 €	0,00%
PRESSE 15	PRESSE LE PROGRES LOIRE 14 à 17 LIGNES	Non	213,00 €	0,00%
PRESSE 20	PRESSE LE PROGRES LOIRE 18 à 22 LIGNES	Non	267,00 €	0,00%
PRESSE 25	PRESSE LE PROGRES LOIRE 23 à 27 LIGNES	Non	317,00 €	0,00%
PRESSE 30	PRESSE LE PROGRES LOIRE 28 à 35 LIGNES	Non	367,00 €	0,00%
PRESSE 40	PRESSE LE PROGRES LOIRE 36 à 42 LIGNES	Non	471,00 €	0,00%
PRESSE 45	PRESSE LE PROGRES LOIRE 43 à 49 LIGNES	Non	530,00 €	0,00%
PRESSE 06	PRESSE LE PROGRES LOIRE 5 à 7 LIGNES	Non	124,00 €	0,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
PRESSE 50	PRESSE LE PROGRES LOIRE 50 à 55 LIGNES	Non	586,00 €	0,00%
PRESSE 10	PRESSE LE PROGRES LOIRE 8 à 10 LIGNES	Non	163,00 €	0,00%
Frais de culte				
ADSE	ADSE	Non	130,00 €	0,00%
CULTE 10	FRAIS DE CULTTE	Non	200,00 €	0,00%
Autres				
ACHAT CONCESSION	ACHAT DE CONCESSION	Non	0,00 €	0,00%
FLEURS DAME NATURE	FLEURISTE DAME NATURE	Non	0,00 €	0,00%
FLEURS EVES	FLEURISTE EN VERT ET SENS	Non	0,00 €	0,00%
FLEURS DU SOLEIL	FLEURISTE FLEURS DU SOLEIL	Non	0,00 €	0,00%
FLEURS LA ROSERAIE	FLEURISTE LA ROSERAIE	Non	0,00 €	0,00%
FLEURISTE MARTOUREY	FLEURISTE MARTOUREY FLEURS	Non	0,00 €	0,00%
FLEURS PHILIPPE F	FLEURISTE PHILIPPE FLEURS	Non	0,00 €	0,00%
FLEURS REYNAUD	FLEURISTE REYNAUD	Non	0,00 €	0,00%
FLEURS NATURELLES	FLEURS NATURELLES	Non	0,00 €	0,00%
FLEURS BACONNIER	FLEURS NATURELLES BACONNIER	Non	0,00 €	0,00%
FLEURS BARRALLON	FLEURS NATURELLES BARRALLON	Non	0,00 €	0,00%
fos	FOSSOYAGE (Avancé pour le compte de la famille)	Non	0,00 €	0,00%
GOUDRON ST BONNET	TAXE GOUDRON OU REAGREAGE ST BONNET LE CHATEAU MAIRIE DE VILLARS	Non	150,00 €	0,00%
GOUDRON ROCHE	TAXE GOUDRON ROCHE LA MOLIERE MAIRIE DE VILLARS	Non	230,00 €	0,00%
INHUDIV	TAXE INHUMATION DIVERS	Non	0,00 €	0,00%
TAMB	TRANSPORT APRES MISE EN BIERE (PF MARIANI)	Non	0,00 €	0,00%

Conditions Générales de Vente des Services Funéraires

Article 1. – Application des conditions générales de ventes – Opposabilité

Les présentes conditions générales de ventes sont systématiquement adressées ou remises à chaque client pour lui permettre de passer commande.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de ventes à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par l'entreprise et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Le fait que l'entreprise ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de ventes ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2. – Commande

La documentation générale est à la disposition du client dans nos locaux conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Un devis écrit, gratuit, détaillé et chiffré sera remis au client. **Ce devis est valable 1 mois.**

Après acceptation du devis par le client, l'entreprise remet au client un bon de commande. Toute commande devra être faite par écrit et être signée par le client. L'entreprise n'est liée qu'après signature du devis et du bon de commande par les parties. Par sa signature, le soussigné s'engage à payer sans réserve à l'opérateur les sommes correspondantes.

L'entreprise répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités. Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord de l'entreprise.

Article 3. – Modification de la commande

Toute modification ou résolution de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la réalisation des prestations.

Article 4. – Garantie – Responsabilité

Les cercueils sont élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires qui imposent dans certains cas des matières biodégradables.

L'état des cercueils est susceptible de subir des modifications liées notamment à l'état du sous-sol.

La dégradation sera en fonction de la qualité du cercueil, du choix d'ensevelissement et de l'état du sous-sol.

En conséquence l'entreprise ne peut garantir les cercueils après leur inhumation provisoire ou définitive contre les altérations résultants du poids des remblais et de l'humidité.

En tout état de cause l'entreprise n'engage pas sa responsabilité en cas de dégradation normale et progressive du cercueil. Toute dégradation anormale des cercueils sera prise en charge par le fabricant de cercueil.

L'entreprise pourra exiger du client la signature d'une décharge listant les objets et bijoux laissés sur le défunt.

L'entreprise exige préalablement à toute opération de crémation la signature du client de la demande d'autorisation de crémation dans laquelle doit être signalée l'existence de prothèses ou d'appareils fonctionnant avec des piles et indiquer si elles ont été enlevées par le médecin. A défaut le client autorisera par écrit l'entreprise à procéder à l'extraction.

L'entreprise ne saurait être responsable des dégâts résultant du non-respect des dispositions ci-dessus.

Article 5. – Prix

Les prestations sont fournies conformément au tarif fixé dans le bon de commande signé par le client et par l'entreprise.

Les prix sont établis nets et sans escompte, ni rabais et selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les travaux de cimetière et d'exhumations sont toujours chiffrés sous réserve de fournitures ou travaux supplémentaires non prévisibles à la date d'établissement du devis.

Article 6. – Paiement

Les frais d'obsèques sont payables au comptant dès l'acceptation de la commande.

Dès l'obtention du paiement l'entreprise délivre une quittance signée à la demande de la famille.

L'entreprise peut se charger d'obtenir un règlement partiel ou total de la facture par prélèvement sur les comptes financiers de la personne décédée dans les limites admises par les règlements en vigueur.

Le paiement des frais ne peut être envisagé par notaire, sauf si celui-ci fournit à l'entreprise, avant l'exécution du convoi et par télécopie au besoin, un document écrit d'acceptation précisant le montant et le délai. Néanmoins, en cas de carence du notaire, la personne ayant signé le bon de commande et le devis des frais d'obsèques conservera l'entière responsabilité du règlement.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus sans l'accord écrit et préalable de l'entreprise. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Article 7. – Exécution par un tiers

L'organisation d'obsèques exige, dans la plupart des cas, l'intervention de tiers (marbrier, culte, personnel communal aux cimetières, etc. ...)

En ce qui concerne certains tiers (exemple : marbrier) il peut y avoir un choix à opérer entre divers prestataires de services.

La famille peut, à sa convenance, mandater la société pour faire ce choix, ou désigner elle-même le tiers dont elle souhaite l'intervention.

La société ne peut être tenue pour responsable des retards, erreurs ou fautes techniques commis dans leurs tâches par les tiers intervenant dans les obsèques à la demande des familles.

Article 8. – Compétences - contestations

Toute réclamation du client se fera par courrier auquel l'entreprise répondra.

Lorsque le recours visé ci-dessus a été épuisé, c'est-à-dire si la réponse à la réclamation du client ne le satisfait pas ou s'il n'a pas reçu de réponse deux mois après le dépôt de sa réclamation, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé, qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les présentes conditions générales de vente : par courrier à l'adresse suivante : **Médiateur du Commerce Coopératif et Associé – FCA – 77, rue de Lourmel – 75015 Paris, ou sur le site internet du Médiateur www.mcca-mediation.fr** sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir.

Article 9. – Garanties Légales de conformité (article L. 217-4 du Code de la consommation)

Article L.217-4 : Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

- 1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ;
- 2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;
- 3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;
- 4° Il est mis à jour conformément au contrat.

Article L.217-5 : I.-En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

- 1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;
- 2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;
- 3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;
- 4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;
- 5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;
- 6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par

une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II.-Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

III.-Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat.

Article L.217-7 : Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois.

Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :

1° Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture ;

2° Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans.

Article L.217-9 : Le consommateur est en droit d'exiger la mise en conformité du bien aux critères énoncés dans la sous-section 1 de la présente section.

Le consommateur sollicite auprès du vendeur la mise en conformité du bien, en choisissant entre la réparation et le remplacement. A cette fin, le consommateur met le bien à la disposition du vendeur.

Article L.217-12 : Le vendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par le consommateur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment :

1° De la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité ;

2° De l'importance du défaut de conformité ; et

3° De la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le consommateur.

Le vendeur peut refuser la mise en conformité du bien si celle-ci est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés notamment au regard des 1° et 2°.

Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

Tout refus par le vendeur de procéder selon le choix du consommateur ou de mettre le bien en conformité, est motivé par écrit ou sur support durable.

Article 10. - Garantie de défaut de la chose vendue (article 1641 et suivants du Code civil)

Conformément aux articles 1641 et 1644 du code civil le Consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue. Dans cette hypothèse le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

Selon l'article 1648 du code civil, « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

Article 11. – Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD »), des données à caractère personnel concernant nos clients font l'objet d'un traitement informatique par notre société qui consistent: à

effectuer des opérations relatives à la gestion des relations commerciales, faciliter l'identification des Clients, informer les Clients de toute modification apportée aux produits et services.

Les types de données concernées, les destinataires de ces données sont mentionnés dans le registre de l'entreprise.

Pour les stricts besoins de la gestion des relations commerciales, ces données peuvent être communiquées aux partenaires notamment les organismes assureurs en matière de contrats obsèques. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus.

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes et du droit de retirer son consentement à tout moment. Enfin, chacun dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort.

Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse dédiée : pf.rivoire.jeanlouis@wanadoo.fr ou par courrier à 10 rue de la Résistance – 42000 SAINT ETIENNE, sous réserve, le cas échéant, de la justification de l'identité de la personne concernée.



Charte de la Médiation de la Consommation du Commerce Coopératif et Associé

La médiation de la consommation est un service gratuit qui aide les consommateurs à résoudre leurs litiges avec les commerçants. Elle est assurée par un médiateur indépendant et impartial, qui agit en tant qu'arbitre entre les deux parties. Le médiateur propose des solutions amiables et rapides, évitant ainsi les procédures judiciaires coûteuses et longues. Ce service est accessible à tous les consommateurs et commerçants adhérents de la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCCA).

CHAPITRE 1 – LE MEDiateur DE LA CONSOMMATION

- Le service de médiation de la consommation est assuré par un « Mediateur de la Consommation du Commerce Coopératif et Associé », personne physique désignée pour un mandat de trois ans renouvelables par le Conseil d'Administration de la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCCA), composé lui-même de dirigeants de groupements adhérents de la FCCA. La désignation de ce Mediateur de la consommation est faite sous le contrôle de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC) chargée d'établir la liste des Mediateurs auprès de la Commission européenne.
- Le Mediateur de la Consommation du Commerce Coopératif et Associé exerce sa mission en toute indépendance et impartialité. Il dispose d'un budget autonome et suffisant pour mener à bien sa mission et est rémunéré indépendamment des résultats du processus de médiation de la consommation. Sa mission consiste en la recherche d'une solution amiable au litige. Il peut, le cas échéant, réunir les parties et proposer une solution pour régler le litige. Il ne reçoit aucune instruction des parties.

CHAPITRE 2 – DOMAINE D'APPLICATION DE LA MEDIATION DE LA CONSOMMATION

- ➔ La médiation de la consommation est organisée entre un Consommateur, personne physique, et un Commerçant à propos d'un litige de consommation. Ne sont pas considérés comme des litiges de consommation les litiges concernant les services d'intérêt général non économiques, les services de santé fournis par des professionnels de la santé aux patients pour évaluer, maintenir ou rétablir leur état de santé et les prestataires publics de l'enseignement.
- ➔ La présente Charte ne s'applique pas lorsque sont pendantes des réclamations portées par le Consommateur devant le service clientèle du Professionnel, des négociations directes entre le Consommateur et le Professionnel, des tentatives de conciliation ou de médiation ordonnées par un tribunal saisi du litige de consommation ou encore des procédures introduites par un Professionnel contre un Consommateur.

CHAPITRE 3 – FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATION DE LA CONSOMMATION

- ➔ Le Commerçant et le Consommateur peuvent se faire représenter ou assister par un tiers de leur choix à tous les stades du processus de médiation de la consommation. Il peut être convenu avec son groupement que le Commerçant soit accompagné ou représenté par une personne désignée par ce dernier. Les parties ne sont pas tenues de faire appel à un avocat. Néanmoins, elles ont la faculté, à leur charge, d'y recourir. Chaque partie peut également solliciter l'avis d'un expert dont les frais sont à sa charge. En cas de demande conjointe d'expertise, les frais sont partagés entre les parties.
- ➔ Sont de la compétence du Médiateur de la Consommation du Commerce Coopératif et Associé les seuls litiges, nationaux ou transfrontaliers, entre un Consommateur et un Commerçant, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de services.
- ➔ Le cas échéant, le Consommateur est informé dans un délai de **trois semaines** à compter de la réception du dossier comprenant tous les documents demandés par le Médiateur de la consommation, du caractère irrecevable de sa demande par une décision dûment motivée et insusceptible de recours.
- ➔ Le Médiateur de la Consommation du Commerce Coopératif et Associé peut notamment considérer irrecevable un litige :
 - Manifestement infondé ou abusif.
 - Qui a été précédemment ou est actuellement examiné par un autre Médiateur de la consommation, une autre instance ou par un tribunal,

- a) Que le Consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre directement auprès du Professionnel par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat,
 - b) Pour lequel le Consommateur a introduit sa demande auprès du Mediateur de la consommation dans un délai supérieur à un an à compter de la réclamation écrite auprès du Professionnel,
 - c) Qui n'entre pas dans son champ de compétence
- ➔ Le Consommateur dépose sa demande de médiation de la consommation accompagnée de ses justificatifs sur l'interface de téléchargement intitulée www.mcca-mediation.fr. La demande doit contenir les éléments suivants permettant d'analyser la recevabilité de la demande :
- a) Réclamation écrite adressée au Commerçant (en veillant bien à respecter le délai qui lui est imparti pour y répondre)
 - b) Exposé de la demande
 - c) Coordonnées du demandeur (client ou représentant) et du vendeur
 - Pour le demandeur : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail
 - Pour le vendeur : enseigne, adresse du point de vente, numéro de téléphone
 - d) Dans la mesure du possible, les autres documents nécessaires à la compréhension de la demande (extrait de contrats, de clauses de garantie, preuve d'achat ou prestation de service etc.)
- ➔ Ces éléments peuvent également être adressés par voie postale.
- ➔ A réception du dossier comprenant tous les documents demandés, le Mediateur de la consommation informe le Consommateur, le Commerçant et tout tiers qui les assiste ou représente, de l'ouverture de la procédure et les informe qu'ils peuvent à tout moment et librement se retirer du processus.
- ➔ La procédure de médiation de la consommation est d'une durée de 90 jours à compter de la réception d'un dossier recevable par le Mediateur de la consommation. Elle peut être prolongée par le Mediateur de la consommation en cas de litige complexe. Les parties sont alors informées de cette prolongation ainsi que de la durée prévue pour la clôture du litige.
- ➔ Le recours à la médiation de la consommation est gratuit pour le Consommateur, quel que soit le montant du litige.

- ➔ Le Médiateur communique, à la demande de l'une des parties, tout ou partie des pièces du dossier. Le Médiateur peut recevoir les parties ensemble ou séparément. A défaut d'accord amiable entre elles, il leur propose une solution pour régler le litige.
- ➔ Le Médiateur de la consommation s'engage à signaler aux parties tout conflit d'intérêts dans les plus brefs délais, ainsi que de leur droit à s'opposer à la poursuite de sa mission. Si l'une ou l'autre des parties refuse en conséquence la poursuite de la médiation de la consommation, il est mis fin à celle-ci. Les parties peuvent également autoriser le Médiateur de la consommation à poursuivre sa mission.

CHAPITRE 4 – FIN DE LA MEDIATION DE LA CONSOMMATION

- ➔ Lorsque le Médiateur de la consommation propose une solution aux parties pour régler leur litige, l'absence de réponse à l'issue d'un délai de réflexion de 14 jours équivaut à un refus. Les parties sont libres d'accepter ou de refuser cette proposition. La participation au processus de médiation de la consommation n'exclut pas la possibilité d'un recours devant un tribunal. La proposition de solution peut être différente de la décision qui aurait été rendue par un juge. L'acceptation de la proposition engage juridiquement les parties selon les termes prévus dans cette proposition.
- ➔ La médiation de la consommation étant soumise au principe de confidentialité prévu à l'article L. 612-3 du code de la consommation, les constatations du Médiateur et les déclarations recueillies au cours de la médiation ne peuvent être divulguées aux tiers ni invoquées ou produites dans le cadre d'une instance judiciaire ou arbitrale sans l'accord des parties.

CHAPITRE 5 – SUIVI DE LA MEDIATION DE LA CONSOMMATION

- ➔ Le rapport annuel d'activité du Médiateur de la consommation est à disposition du public sur le site www.mcca-mediation.fr et renseigne notamment sur le nombre de litiges dont il a été saisi et leur objet, sur la proportion de litiges qu'il a refusé de traiter et la part en pourcentage des différents types de motifs de refus, et sur la durée moyenne nécessaire à la résolution des litiges.



UN CONSOMMATEUR A UN LITIGE AVEC UN COMMERÇANT

MEMBRE D'UN RÉSEAU COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ

adhérant au service de Médiation du Commerce Coopératif et Associé.

Il contacte le commerçant puis,
le cas échéant,
le service client de l'enseigne.

Sans retour, ou si celui-ci ne lui convient pas,
**LE CONSOMMATEUR PEUT UTILISER
LE SERVICE DE LA MÉDIATION**



EN SE RENDANT SUR LE SITE WWW.MCCA-MEDIATION.FR

Remplir le formulaire en ligne en y attachant toutes les pièces justificatives
(preuve d'achat, échanges avec le service client...)

OU EN ADRESSANT SA RÉCLAMATION PAR COURRIER

avec ces mêmes documents au
Médiateur du Commerce Coopératif et Associé (MCCA)
FCA - 77 rue de Lourmel - 75015 PARIS

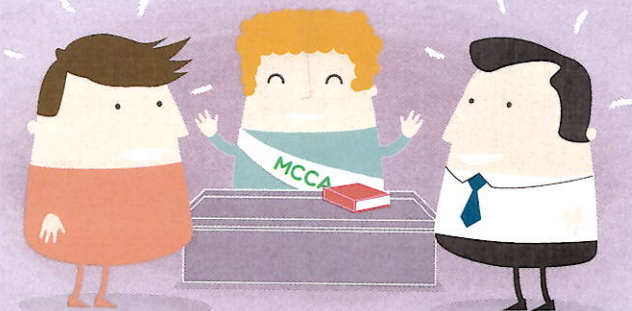
**LE MÉDIATEUR DU COMMERCE
COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ
JUGERA DE
LA RECEVABILITÉ DU DOSSIER
SELON DES CRITÈRES OBJECTIFS**



DOSSIER IRRECEVABLE

DOSSIER RECEVABLE
MAIS PROCÉDURE REFUSÉE
PAR LE COMMERÇANT

DOSSIER RECEVABLE
ACCEPTÉ
PAR LES DEUX PARTIES



**LE MÉDIATEUR
aura 90 jours
POUR PROPOSER UNE SOLUTION.**



Formulaire de saisine du Médiateur du Commerce Coopératif et Associé

Pour un traitement plus rapide de votre demande, vous pouvez également saisir le Médiateur en ligne : www.mcca-mediation.fr !



Afin d'assurer la rapidité de votre dossier, merci de bien vouloir remplir l'ensemble des champs ci-dessous.

Date du recours au médiateur :

// VOS DEMARCHES PREALABLES

Le recours au Médiateur n'est possible que dans un délai de 12 mois suivant l'envoi **d'une réclamation écrite** auprès du commerçant puis du service client, selon les modalités prévues par l'enseigne, et uniquement si votre litige n'a pas été précédemment ou n'est pas actuellement examiné par un médiateur, une autre instance ou par un tribunal.

// LES COORDONNEES DES PARTIES A LA MEDIATION

Coordonnées du demandeur (client/représentant)

Civilité : Madame ☐ Monsieur ☐
Nom de l'instance [si représentant] :
Nom :
Prénom :
Adresse e-mail :
Téléphone :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

Coordonnées du point de vente concerné :

Nb : en cas de doute, renseignez-vous en point de vente ou sur le site de vente en ligne.

Enseigne :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
Téléphone :
Adresse e-mail :

// LE THEME DE VOTRE DEMANDE

Votre litige concerne :

Qualité ☐

Livraison ☐

Conditions promotionnelles ☐

Prestations contractuelles non fournies ☐

Conformité ☐

Autre [préciser] :

Paieiment ☐

// LES RAISONS DE VOTRE DEMARCHE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

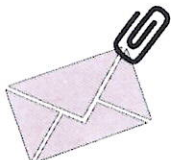
.....

.....

.....

.....

☐ Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de mes droits figurant dans la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé.



Merci de joindre impérativement la copie des pièces justificatives suivantes concernant votre litige :

- Ensemble des **courriers échangés** avec le professionnel ;
- Preuve de **fin des procédures de réclamations préalables** le cas échéant (services réclamations/clients...selon l'enseigne) ;
- **Preuve d'achat** (facture, ticket de caisse) indiquant a minima le prix, le nom du point de vente, la date d'achat ;
- **Autres documents** nécessaires à la compréhension de la demande (extraits de contrats, CGV, clauses de garantie...)

ET DE L'ENVOYER PAR **COURRIER** (SANS AGRAFE) A :

Médiateur du Commerce Coopératif et Associé
FCA
77, rue de Lourmel
75015 Paris

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées à la procédure de médiation. La FCA est responsable du traitement des données destinées au Médiateur du Commerce Coopératif et Associé. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris.